



RESTAURANT D'ENTREPRISE " LA VERITE SI JE MENS "

DROIT DE REPONSE UNSA-FERROVIAIRE

Suite à la parution du journal du comité d'établissement de Normandie « Transligne n°56 » ; il est important de rétablir la vérité sur certaines choses :

- Doit-on mutualiser toutes les Activités Sociales & Culturelles ? **NON**
- Peut-on passer une convention entre un CE national et un CE Mobilité ? **OUI**

Créateur de lien social



DU FACTUEL :

Il est bon de rappeler que dans l'accord collectif sur les modalités de gestion des activités sociales et culturelles mutualisées au sein du Groupe Public Ferroviaire signé le 28/12/2015 :

L'article 6 dit : « liste des ASC à caractère local **pouvant** faire l'objet d'une mutualisation entre CE. Il s'agit, lors de la signature de l'accord, des activités suivantes : ... - Restaurants d'entreprise »

Les CE nationaux n'ont donc pas l'obligation de verser la part de dotation.

Les CE nationaux gérés par l'UNSA avaient demandé le bilan financier aux CER mobilité régionaux afin de savoir où partait l'argent Mais pour certains CER les chiffres avaient été gonflés, exemple :

Pour une dotation de 1 130 000€ attribuée au CE Epic de Tête ; les CE Mobilités ont réclamé une dotation de 2 159 000 € !!!!

Il est bon de rappeler que la CGT prend en otage les agents en demandant aux CE nationaux de reverser la dotation complète et **refuse** de dissocier la restauration d'entreprise des autres activités.

Il est bon de rappeler également que ceux qui **refusent** l'accès des agents aux bibliothèques sont bien les CE Mobilités gérés par la CGT alors que tous les cheminots sont acceptés dans les espaces socioculturelles des CE Nationaux gérés par l'UNSA , encore une preuve de la volonté de diviser les cheminots du GPF.

Il est bon de rappeler que le CE Ingénierie et Projets a écrit le 20 Septembre 2016 au secrétaire du CER Mobilité de Normandie, une lettre lui demandant une rencontre afin d'étudier une convention avec la cantine de Rouen. **Cette lettre est toujours sans réponse.** Le CE I&P a donc pris les choses en main afin de trouver une solution pour les agents, et a signé une convention avec la Poste de Rouen.

Les CE nationaux, notamment gérés par l'UNSA, appliquent le même tarif quelque soit le CE d'origine des agents ; ce qui explique que la restauration continue à vivre comme auparavant sur nos périmètres. **Des conventions sont également possibles pour que cela soit le cas partout comme celle concernant la restauration passée avec le CE Mobilités Alsace. Cette convention ayant été validée en bureau de CE par tous les élus quelque soit leur appartenance syndicale (UNSA-CGT-SUD-CFDT). !!!**

Il est bon de rappeler qu'une synthèse régionale a été faite et présentée au CE sur l'ensemble de la restauration d'entreprise de la Normandie. « Le rapport qualité /prix est discutable sur Quatre Mares au regard du niveau de prestation, assez basique, et le recours important aux produits industriels. Entre 2013 et 2015 le poids des frais fixes a évolué en forte hausse due à la chute de la fréquentation... ». La cantine de Quatre Mares rencontre donc des grandes difficultés financières.

Ce qui n'est pas de la responsabilité de l'UNSA.

Il est bon de rappeler que les ASC proposées par la CGT ne répondent pas aux besoins de l'ensemble des cheminots du territoire Normand (Cherbourg, Granville, Evreux, Serqueux, Dieppe...). Et que ces méthodes ont été amplement vécues et ne sont plus au goût du jour... Combien d'agents autour de vous avez-vous déjà entendu se plaindre de ses méthodes d'un temps révolu ?

Voilà donc quelques vérités sur cette dictature imposée car la CGT ne veut pas entendre parler de conventionnement. Celui-ci mettrait à jour sans nul doute que les cheminots utilisent que très peu les ASC des CE Mobilités.

La vérité, rien que la vérité !!!

